

▼
7, 8, 9, 14 et 16
DÉCEMBRE 2021
EN DISTANCIEL

LES RENCONTRES TERRITORIALES SANTÉ-SOLIDARITÉ

SANTÉ SEXUELLE,
PLANIFICATION FAMILIALE
ET ÉDUCATION : HISTOIRE,
ACTUALITÉ ... ET DEMAIN ?

Actes des rencontres



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

WWW.CNFPT.FR
RUBRIQUE
RENDEZ-VOUS

Table ronde d'ouverture du 7 décembre 2021

Promotion de la santé sexuelle dans les territoires : diversité des structures et des modes de gouvernance

Intervenantes :

- **Marion ATHIEL**, représentante du Mouvement Français du Planning Familial
- **Julie VANHECKE et Catherine LESTERPT**, représentantes des EVARS (DGCS)
- **Sophie FLORENCE**, représentante des CeGIDD (DGS)
- **Nadia RACHEDI**, représentante CPEF auprès de l'ADF

Animateur :

- **Eric BILLAUD**, PH Service de Maladies Infectieuses, CHU Nantes, Président du COREVIH des Pays de la Loire Haut Conseil de Santé Publique – commission Maladies Infectieuses

Synthèse :

	MFPF	EVARS	CéGIDD	CPEF/ADF
Représentant-e-s Copil SNS2 Institution	Marion Athiel	Catherine Lesterpt Julie Vanhecke	Sophie Florence	Nadia Rachedi
	Association militante féministe	Direction Générale de la Cohésion Sociale du Ministère des Solidarités et de la Santé	Direction Générale de la Santé du Ministère des Solidarités et de la Santé	Assemblée des Départements de France
Légitimité	• Opératrice de l'Etat notamment ➢ Organisme de formation CCF ➢ Agrément EVARS ➢ Habilitation CéGIDD • Opératrice de Conseils Départementaux notamment ➢ Agrément CPEF	• Délivrance de l'agrément ➢ Organisme de formation CCF ➢ EVARS ↓ Délégations Départementales des Droits des Femmes	• Délivrance de l'habilitation CéGIDD ↓ Agences Régionale de Santé	• Délivrance de l'agrément CPEF ↓ Services départementaux de Protection Maternelle Infantile
Valeurs				
Lecture	Santé Sexuelle/Société – Genre	Santé Sexuelle/Droit	Santé Sexuelle/IST	Santé Sexuelle/Reproduction
Ancrage Territoriale	71 Associations Départementales			
Gouvernance Nationale concrète et opérationnelle	Oui ➢ Confédération nationale – congrès tous les 3 ans pour décider des orientations ➢ Fédérations ▪ Associations Départementales	Oui Pilotage EVARS (DDDF)	Oui Pilotage CéGIDD (ARS)	Non

Proposition d'une analyse pour la table ronde numéro 1

Celle-ci visait à partager un « audit » réaliste et précis de l'état des dispositifs publics français de santé sexuelle. Elle a donc tenté de mieux cerner les subtilités et les nuances entre eux.

Ce débat a ainsi mis en lumière une approche politique fondée sur la création ex nihilo, sous la pression d'un problème sanitaire, de structures spécifiques. Cette logique s'appuie donc sur une démarche non intégrative, c'est-à-dire, qu'elle ignore l'existant et ajoute de façon automatique des services ou des secteurs publics consommateurs de ressources, notamment humaines et en particulier médicales. Les uns à côté des autres, ils peuvent fonctionner de manière autonome ou en parallèle avec, par conséquent, des professionnels qui se succèdent sans jamais se rencontrer.

Ce travers des politiques publiques, le poids de cette organisation avec des cadres, des normes ou des règles qui nous ligotent nous-mêmes, sont devenus sans doute, dans un contexte de complexité des situations, de pénurie globale et d'optimisation des allocations de ressources publiques, un véritable handicap puisqu'ils empêchent manifestement l'expression de tout un potentiel en particulier quand il s'agit de s'adapter à la réalité du terrain.

Au fil des interventions, chiffres et faits à l'appui, chaque représentant du Comité de Pilotage de la Stratégie Nationale de Santé Sexuelle, a précisé sa place ou sa spécificité – cf. tableau ci-dessus.

Pour le service public :

Deux fonctionnaires d'Etat de la Direction Générale de la Cohésion Sociale du ministère de la santé et des solidarités se sont exprimées sur les EVARS qui sont à leur main ; L'Etat faisant, comme toujours, appel à des opérateurs extérieurs, nous avons découvert la diversité du tissu d'acteurs, au premier rang desquels les associations départementales du Planning Familial, sur lequel il s'adossait ;

La professionnelle porte-parole des CÉGIDD, structures habilitées par les Agences Régionales de Santé, a exposé leurs caractéristiques ; L'Etat, au regard des activités médicalisées et de l'histoire spécifique des IST, a recours ici principalement à des effecteurs hospitaliers ;

L'agent territorial désigné par l'Assemblée des Départements de France a dressé, quant à elle, un constat des CPEF dont l'agrément relève des Conseils Départementaux et qui sont rattachés juridiquement à leurs services de Protection Maternelle Infantile : l'absence de pilotage interdépartemental. Ceci ne permet donc pas aujourd'hui de réaliser un vrai état des lieux tant il est complexe en raison de fonctionnements et d'offres très disparates : régie directe, régie indirecte (majoritairement des associations départementales du Planning Familial ou des centres hospitaliers) ou régie mixte avec, soulignons-le, la mobilisation de professionnels vacataires ou statutaires ;

Pour le secteur public :

La salariée mandatée par le Mouvement Français du Planning Familial, bénéficiant d'associations départementales pouvant remplir des missions de service public notamment EVARS et CPEF mais aussi CéGIDD, a montré l'importance et le sens de la lutte militante puisqu'elle contribue profondément à la construction de cette histoire qui a instauré au fil de l'eau ces différents cadres d'exercice de la santé sexuelle.

Espérons que nous avons pu lever un brouillard qui masquait sans doute la situation réelle des dispositifs publics de « santé sexuelle ». Gageons que ce temps pédagogique ou cette information aboutira à donner des ailes à une stratégie nationale de santé sexuelle qui passe nécessairement par une application concrète et opérationnelle et ce, grâce à un enracinement territorial favorisé par :

D'abord, l'interconnaissance ou la fluidification des échanges grâce à une mise en réseau des acteurs locaux

Puis, le partage d'un diagnostic, d'une analyse croisée de la situation de son propre territoire

Ensuite, la définition d'une stratégie locale commune

Enfin, la construction d'actions conjointes.